

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 11: Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Premier cahier

Artikel: Société coopérative d'habitation, Lausanne : Chemin de la Suettaz 2, 4 et 6, Prilly : architectes A. Berguer et R. Haemmerli

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125073>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chemin de la Suetz 2, 4 et 6, Prilly

Propriétaire: Société coopérative d'habitation, Lausanne.

Architectes: A. Berguer et R. Haemmerli, Lausanne.

Niveaux habitables: 6.

20

Le montant du loyer (99 fr. 50) représente en moyenne le 18 % du revenu familial (pour autant qu'on se fie aux déclarations). Les chefs de famille sont en majorité des ouvriers non qualifiés. Un ménage a quitté son ancien logement pour cause de démolition. Semaine et dimanche, les repas se prennent à la cuisine; la moitié des ménages reçoivent à la table de la salle de séjour. Les grandes lessives se font à la chambre à lessive (sauf deux ménages qui donnent à laver au-dehors); le linge est séché à l'étendage (un cas sur le balcon); il est repassé et repris le plus souvent à la cuisine.

Par beau temps, les enfants peuvent jouer dans le parc de l'immeuble ou dans le parc du quartier. Un seul ménage se plaint du bruit dans l'immeuble. Dans la majorité des cas, les relations de voisinage sont bonnes (un cas: se limitent à «bonjour-bonjour»). Six ménages utilisent la chambre à lessive et l'étendage. Six personnes déclarent ne connaître aucun établissement communautaire dans le quartier; une fréquente l'église, une autre cite le restaurant qu'elle fréquente rarement. La plupart des achats se font dans le quartier, aux marchés hebdomadaires ou, mensuellement, à Lausanne. Il y a une école primaire distante de un kilomètre. Les chefs de famille se rendent soit à pied, soit à vélo ou à moto, soit en tramway à leur travail. Un seul ménage (2^e étage) n'est pas satisfait du chauffage. La satisfaction est quasi générale tant au sujet de la chambre à coucher que pour la salle de séjour; deux ménages trouvent cependant cette dernière trop exiguë. Pas de critiques concernant la cuisine (huit cuisinières à gaz) ni le nombre ou la dimension des placards. Quatre ménages jugent la salle de bains trop petite; une personne l'estime mal aérée. Le balcon est utilisé pour le repos ou le séjour.

Satisfaction générale en ce qui concerne les fenêtres; une seule personne se plaint que les stores vibrent au vent. Une personne n'est guère contente de l'installation électrique: «Par la force des choses, les prises sont derrière les meubles.» Guère de critiques concernant les revêtements des sols ou des parois.

Les avantages les plus souvent cités sont, dans l'ordre: l'ensoleillement, la bonne disposition des pièces, le calme, le confort, le chauffage. Parmi les défauts, relevons le manque d'isolation phonique, la salle de bains trop petite, le plafond de la cuisine qui devrait être peint à l'huile.

Note sur l'architecture

Plan admissible; orientation S.-W.; la pièce de séjour devrait être celle qui correspond au balcon, mais un locataire sur six a choisi une disposition inverse, parce que la chambre à coucher est mal disposée pour le mobilier qui devrait s'y loger et parce que la niche qui fait le fond de la pièce de séjour est difficile à meubler du fait de l'armoire; la salle de bains, immédiatement à l'entrée, est critiquable.

L'immeuble fait partie d'un ensemble d'une certaine ampleur dont les autres bâtiments sont construits par l'initiative privée. Le quartier, à l'écart du trafic, est tranquille et bien ensoleillé; mais il s'en dégage une impression de monotonie due à la hauteur uniforme des corniches et à l'implantation sans fantaisie.

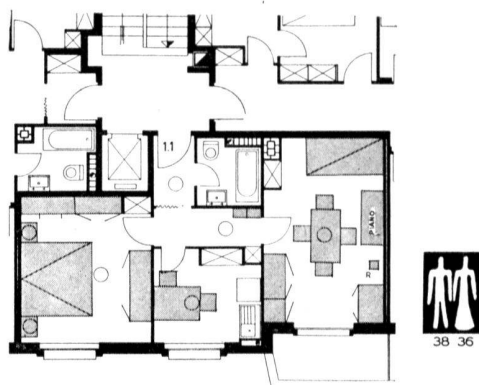
	1½	2	2½	3	3½	Total
Nombre de logements	5	12	5	20	5	47
Nombre de pièces	7½	24	12½	60	17½	121½
Nombre d'unités¹	17½	48	22½	100	27½	215½

¹ Un logement compte autant d'«unités» qu'il a de pièces, plus deux.

Surface de la parcelle	2679 m²
Surface habitable	2687 m²
Indice d'utilisation	1.—

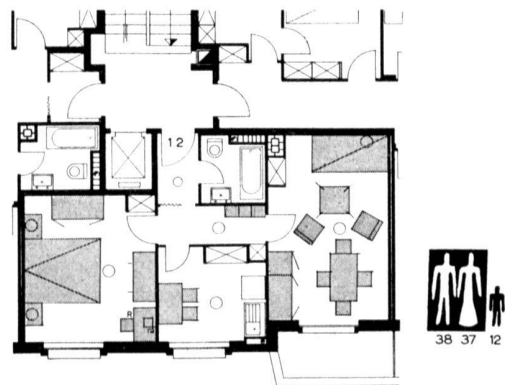
Coût au m³	92 fr.
Coût à l'unité	4907 fr. 70
Surface habitable par unité	12,47 m²
Loyer mensuel brut	99 fr. 50

21



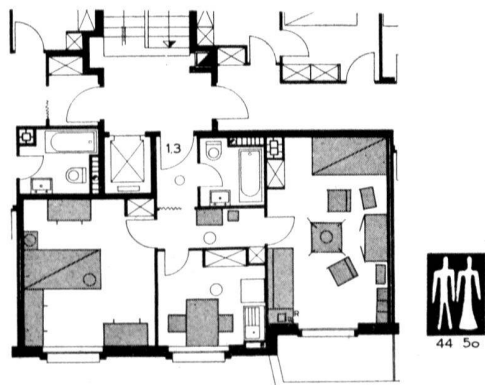
1.1. Employé des CFF (gare de marchandises), a déménagé pour manque de place et de confort. Repas dans la cuisine suivant horaires variables; soirées dans le séjour (radio). Repassage et reprisage dans la cuisine. Connaissent tous les locataires de l'immeuble et une dizaine de voisins du quartier. Jugent leurs chambres grandes, contents de l'équipement; calme; bonne disposition des pièces.

Ameublement très conventionnel; lit de visites dans le séjour.



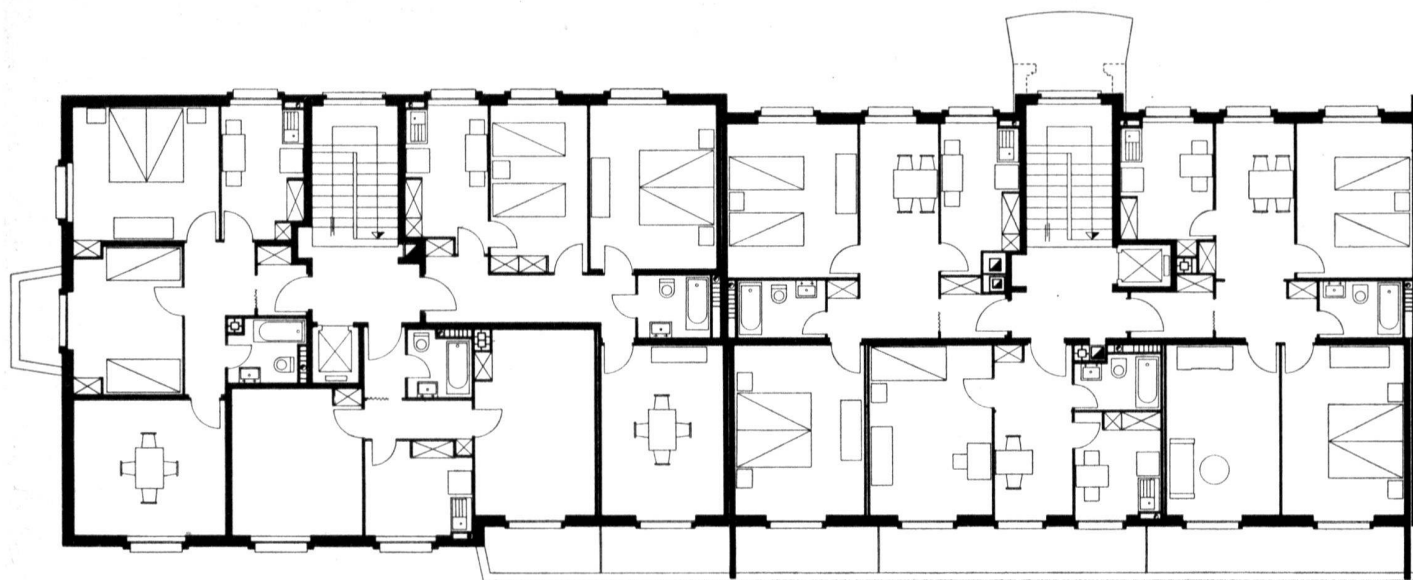
1.2. Magasinier; logement choisi pour plus de confort. Repas à la cuisine. Enfant couche dans le séjour (les parents se retirent dans la cuisine). Rares relations avec les voisins. Salle de bains trop exiguë. Soleil, tranquillité, vue.

Le logement trop petit pose à cette famille des problèmes: le séjour est à la fois salon, salle à manger, chambre d'enfant et la radio se trouve dans la chambre des parents.

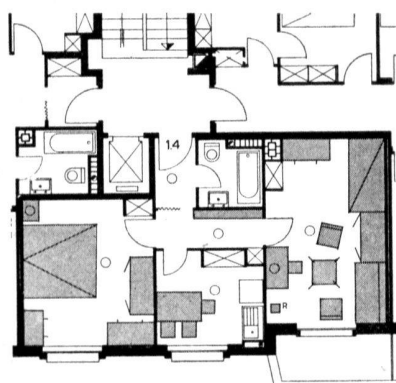


1.3. Magasinier, a déménagé pour raison de famille. Se tiennent dans le séjour (radio). Dérangés par le bruit des enfants. Bonnes relations avec locataires et habitants d'immeubles voisins. Chambre à coucher et salle de bains trop petites. Prix, soleil, bonne disposition des pièces.

Le couple loge dans deux chambres séparées, mais l'une est en même temps chambre commune.

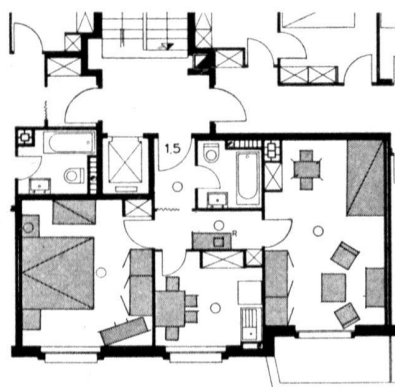


0 1 2 3 4 5 m



1.4. Manœuvre aux Tramways lausannois; a quitté pour raison de famille. Repas dans la cuisine, soirées dans le séjour. Peu de relations avec les voisins. Contents de l'équipement de l'immeuble, de la disposition des pièces.

Ameublement illogique et sans goût; pièce de séjour mal utilisée.



1.5. Auxiliaire d'imprimerie, a déménagé pour manque de place. Repas et soirées dans la cuisine; enfants étudient et jouent dans le séjour. Radio dans le corridor. Bruit des locataires du dessus. Bonnes relations avec voisins. Chauffage insuffisant dans le séjour, pas de place pour frigidaire, salle de bains trop petite pour placer des meubles! Plafond de la cuisine devrait être peint à l'huile. Soleil, dévaloir, confort.

Un bébé avec ses parents, un enfant de huit ans dans la pièce de séjour, la vie de famille dans une cuisine trop petite.



1.6. Retraité, a quitté villa pour plus de confort. Reçoivent dans le séjour où ils passent leurs soirées. Souffrent des bruits dans l'escalier. Quelques bonnes relations de voisinage. Manque d'isolation phonique; salle de bains trop petite. Bonne disposition, soleil et confort.

Disposition inversée mais assez heureuse, si ce n'est que le balcon est devant la chambre à coucher.



1



2

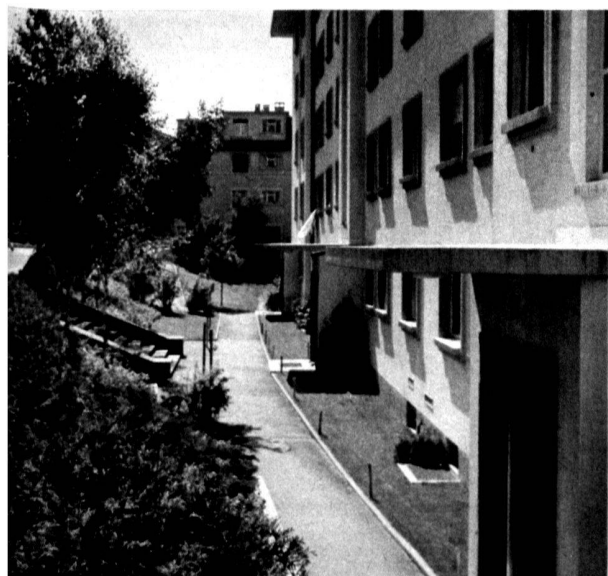
**Société coopérative
d'habitation, Lausanne
Groupe de la Suetta
Prilly**

Architectes :
A. Berguer et R. Haemmerli
Lausanne



3

Photos «Habitation»



4



5

Analyse détaillée des logements sur lesquels a porté l'enquête

19

Les pages qui suivent comportent l'essentiel des renseignements recueillis par les enquêteurs dans les logements visités.

On trouvera notamment:

a) pour chacun des douze immeubles ou groupe d'immeubles:

l'adresse exacte;
le nom du propriétaire et de l'architecte;
des indications sur l'importance de la réalisation, la surface de la parcelle, la surface habitable brute;
le coût au mètre cube et par «unité»;
quelques vues extérieures.

b) pour chacun des deux types de logements:

le plan de l'étage complet;
le plan de six logements différents avec indication de l'ameublement trouvé sur place;
la composition de la famille;
le prix du loyer;
le résumé des réponses données à l'enquête par ce locataire.

De brefs commentaires accompagnent ces indications. Nous renvoyons en outre le lecteur aux conclusions qui sont données à la fin de ce cahier¹.

Composition des familles, explication des signes



Couple (moins de 65 ans).



Veuve ou divorcée (moins de 65 ans).



Couple âgé (plus de 65 ans).



Veuve ou divorcée (plus de 65 ans).



Célibataire âgé (homme ou femme de plus de 65 ans).



Célibataire (homme ou femme de 20 à 65 ans).



Adolescent (garçon ou fille de 15 à 20 ans).



Enfant (garçon ou fille en âge de scolarité: 5 à 15 ans).



Enfant en bas âge.

¹ Les lecteurs de l'«Habitation» trouveront ces conclusions à la fin du 2^e cahier (décembre 1960).